Trélazé, le jeudi 7 janvier 2021



**Objet**: Campagne de taxe d’apprentissage

Année 2021 (salaires 2020)

Madame, Monsieur,

Votre entreprise peut faire le choix de désigner, entre autre, notre établissement scolaire pour verser une part de la taxe d’apprentissage c’est pourquoi je vous sollicite pour cette nouvelle campagne de recueil d’une partie de cette taxe.

**En Choisissant la Section Enseignement Général et Professionnel Adapté du collège public Jean Rostand à Trélazé pour verser votre taxe d’apprentissage, vous permettez de préparer aux mieux la pré-qualification de jeunes pour un CAP en lycée professionnel ou par la voie de l’apprentissage. Vous permettez ainsi l’insertion de jeunes en grande difficulté scolaire que nous préparons aux mieux dans nos deux champs professionnels que sont le bâtiment, et les métiers de service.**

**La taxe d’apprentissage, un choix d’investissement.**

**En cette difficile année économique pour les entreprises, nous avons conscience de l'effort important que représente pour vous la taxe d’apprentissage**. Cela reste une obligation fiscale, mais c’est avant tout une décision dont votre entreprise peut tirer parti pour l’avenir. Verser votre taxe d’apprentissage, c’est apporter votre soutien à une école qui investit dans l’éducation prioritaire et la formation de jeunes en difficulté et les plus fragiles.

**Bien plus qu'un impôt, c'est votre participation citoyenne au développement et au perfectionnement des formations dans les champs du bâtiment et du service**.

**Concrètement, grâce à la taxe d’apprentissage, nous avons pu en 2020 :**

1. Acheter des équipements techniques pédagogiques pour nos deux ateliers
2. Acheter des matières premières nous permettant la fabrication de produits divers :...

**Cela nous permet de conduire une pédagogie de projet technologique et de conduire les jeunes vers des pratiques professionnelles en action au sein du collège comme en stage.**

1. Entretenir des liens avec des Centres de Formations d’Apprentissages et des Lycées professionnels et surtout avec les professionnels qui reçoivent nos jeunes en stage, ainsi que d’organiser des rencontres et visites avec des professionnels.

Suite aux textes réglementaires les plus récents, vous avez la possibilité d’adresser directement votre versement au collège (voir le RIB), en en parlant à votre comptable, ou de l’envisager par l’intermédiaire d’un Organisme Collecteur de la Taxe d’Apprentissage, telles les chambres de Commerce et d’Industrie**. Il sera alors important de désigner notre établissement comme le destinataire de votre contribution**.

**Collège public Jean Rostand 0490048l**

## **Plus que jamais, votre aide nous est indispensable. Nous vous remercions de la contribution que vous voudrez bien nous apporter et votre geste même si il est modeste est d’une grande portée pour nous aider dans notre mission auprès de jeunes du collège.**

## Avec nos remerciements, nous vous prions d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués

Le Principal Le Directeur Adjoint de la SEGPA

M.AYRAULT M. VENANT

**Collège Jean ROSTAND**

142 Avenue de la République

49800 TRELAZE

Téléphone

02.41.69.01.80

Courrier électronique

**ce.0490048l@ac-nantes.fr**

Site Internet

**https://jean-rostand.anjou.e-lyco.fr**

# Le Chef d’Etablissement

**Laurent AYRAULT**

**Service :**

**Section d’Enseignement Général et Professionnel Adapté**

Dossier suivi par

Alain VENANT

Directeur Adjoint chargé de Segpa

02-41-69-01-80

[alain.venant@ac-nantes.fr](mailto:alain.venant@ac-nantes.fr)